


# FICHE SIGNALÉTIQUE

## SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

<b>Produit:</b>	<b>PENTREAT™ 244-40 OTC</b>	<b>Numéro d'identification :</b>	<b>3474-000</b>
<b>Fabricant:</b>	<b>W. R. MEADOWS OF CANADA</b>	<b>Adresse:</b>	70 Hannant Court Milton, Ontario Canada L9T 5C1
<b>Téléphone:</b>	(905) 878-4122	En cas d'urgence, faites le (800) 424-9300 (CHEMTREC)	
<b>Date de la révision:</b>	10-02-2017		
<b>Utilisation:</b>	Scellant pénétrant pour béton		

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES RISQUES ET LIMITES D'EXPOSITION

<b>SIMDUT</b>		<b>RISQUES</b>	
Santé	1	<b>DANGER!</b>	
Inflammabilité	3	Liquide et vapeurs très inflammables	
Réactivité	0	Le contact direct peut causer une irritation de la peau et des yeux. Nocif si inhalé.	
Protection personnelle		Peut être fatal si ingéré ou introduit dans les voies aériennes.	
		<b>PRÉCAUTIONS</b>	
		Porter un équipement de protection personnelle approprié. Garder le contenant fermé en dehors de son utilisation et éviter les sources d'allumage. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des endroits bien ventilés. Entreposer dans un endroit bien ventilé Éviter le contact direct et l'inhalation des vapeurs et des aérosols.	

## SECTION 3: COMPOSANTS DANGEREUX

<u>Nom du produit chimique:</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>% en poids</u>	<u>SARA</u> <b>313</b>	<u>Pression de vapeur</u> <b>(mm Hg@20°C)</b>	<u>LEI</u> <b>(@25°C)</b>
1. Silane organique	35435-21-3	35 à 40	Non	23 kPa	0.40%
2. Acétone	67-64-1	25 à 30	Non	24 kPa	2.60%
3. Mélange de solvants exclusif	NE	25 à 30	Non	NE	NE

D'après les exigences rapportées dans la Section 313 du titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1966 (SARA) et 40 CFR Partie 372, les produits chimiques enregistrés dans la liste 313 (40 CFR Partie 373.65) sont identifiés sous l'entête « SARA 313 ». *NE: Non établi*

## SECTION 4: MESURES D'URGENCE ET DE PREMIERS SOINS

**CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer immédiatement les yeux à l'eau durant quinze (15) minutes. Si les symptômes persistent, faire un suivi médical.

**CONTACT AVEC LA PEAU:** Retirer les chaussures et les vêtements contaminés. Essuyer l'excédant de la peau et rincer à l'eau durant quinze (15) minutes. Si les symptômes persistent, faire un suivi médical. Ne pas réutiliser les vêtements avant leur décontamination.

**INHALATION:** Si des symptômes respiratoires se manifestent, transporter la victime loin de la source d'exposition, à l'air pur. Traiter les symptômes.

**INGESTION:** Non anticipé par cette voie d'exposition. En cas d'ingestion et de vomissement, maintenir la tête en dessous des hanches pour empêcher l'aspiration par les poumons. Ne pas faire vomir. Faire un suivi médical immédiatement.

**PRINCIPAUX SYMPTÔMES/EFFETS, AÏGUS ET CHRONIQUES:** Voir Section II pour les symptômes et les effets.

## SECTION 5: RISQUES D'EXPLOSION ET D'INCENDIE

**POINT ÉCLAIR:** -20 °C (Acétone)

**MOYENS D'EXTINCTION:** Eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone et poudre chimique.

**RISQUE CHIMIQUE ET D'INCENDIE:** Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de silicium et produits de combustion incomplète.

**PRÉCAUTIONS/ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE:** Suite à l'hydrolyse, des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le contenant. Envisager le risque de formation d'un mélange explosif avec l'air, par exemple dans des contenants non nettoyés de leur eau. Limites d'explosion du produit d'hydrolyse: 3,5 à 15% en volume (éthanol). Éviter l'inhalation de la fumée. Un équipement de protection personnel devrait comprendre une tenue de feu complète.

## SECTION 6: MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**PROCÉDURE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT:** Éviter le contact direct. Retenir et contenir le produit déversé. Enlever ou éteindre les sources d'inflammation. Enlever la source de déversement si cela est sécuritaire. Évacuer le personnel non essentiel de la zone. Une mousse abat-vapeur peut être employée pour réduire la formation de vapeurs. Absorber avec un absorbant ininflammable en utilisant un équipement antidéflagrant. Contenir l'écoulement. Placer dans des contenants scellés identifiés pour élimination.

## SECTION 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**PROCÉDURES DE MANIPULATION SÉCURITAIRES:** Éviter le contact direct. Utiliser une mise à la terre adéquate lors du transvasement.

**ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE:** Garder les contenants fermés en dehors de leur utilisation. Garder loin des sources d'inflammation. Protéger de la contamination par l'humidité.

## FICHE SIGNALÉTIQUE

**SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE**

Nom du produit chimique:	OSHA				ACGIH			
	LEP	LEP/PLAFOND	LEP/LECT	PEAU	VS	VS/PLAFOND	VS/LECT	SKIN
1. Silane organique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Acétone	1000 ppm	NE	NE	Oui	500 ppm	NE	750 ppm	Oui
3. Mélange de solvants exclu usif	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE

**SÉCURITÉ INTÉGRÉE:** Une ventilation locale peut être nécessaire à l'endroit de l'utilisation. Utiliser un équipement antidéflagrant. *NE: Non établi*

**EQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE:** Lunettes de sécurité, gants résistant aux produits chimiques.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>POINT D'ÉBULLITION :</b> NE	<b>DENSITÉ DE VAPEUR:</b> >1 (AIR=1)	<b>% VOLATILE EN VOLUME:</b> NE
<b>VITESSE D'ÉVAPORATION:</b> I <1 (Ether=1)	<b>pH:</b> SO	<b>% VOLATILE EN POIDS:</b> >95% (approximatif)
<b>POIDS PAR GALLON:</b> 7,28	<b>ASPECT DU PRODUIT:</b> Liquide incolore	<b>TENEUR EN COV:</b> 331 g/L
<b>ODEUR:</b> Organique légère	<b>SEUIL DE L'ODEUR:</b> ND	<b>POINT DE FUSION ET DE CONGÉLATION:</b> ND
<b>POINT ÉCLAIR:</b> Voir Section 5	<b>INFLAMMABILITÉ:</b> ND	<b>LEI/LES:</b> ND
<b>PRESSION DE VAPEUR:</b> ND	<b>DENSITÉ RELATIVE :</b> ND	<b>SOLUBILITÉ:</b> ND
<b>COEFFICIENT DE PARTITION :</b> ND	<b>TEMPÉRATURE D'AUTOIGNITION :</b> ND	<b>TEMPÉRATURE de DÉCOMPOSITION:</b> ND
<b>VISCOSITÉ:</b> ND		<i>ND: Non déterminé SO: Sans objet</i>

**SECTION 10: STABILITÉ ET REACTIVITÉ**

**STABILITÉ:** Stable. **POLYMÉRISATION DANGEREUSE:** Ne se produira pas.  
**CONDITIONS ET PRODUITS À ÉVITER:** Humidité, acides, bases, sources d'inflammation et oxydants.  
**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:** Éthanol, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

**SECTION 11: TOXICITÉ**

**CONTACT AVEC LES YEUX:** Le contact direct peut causer une irritation légère à modérée.  
**CONTACT AVEC LA PEAU:** Le contact direct peut causer une légère irritation. Le contact prolongé peut causer une irritation.  
**INHALATION:** L'exposition aux vapeurs et aux aérosols peut irriter les voies respiratoires. L'exposition à des concentrations de vapeurs excessives peut causer des signes de dépression transitoire du système nerveux central (migraines, somnolence, perte de coordination et fatigue). La professionnelle répétée ou prolongée peut causer des lésions permanentes et être potentiellement fatale.  
**INGESTION:** Non anticipé par cette voie d'exposition. L'ingestion peut causer une irritation des voies digestives. Risque d'aspiration si avalé et introduit dans les voies aériennes. Peut être fatal si aspiré dans les poumons.  
**SIGNES AND SYMPTÔMES:** Symptômes d'irritation des yeux: douleur, larmolement, rougeur et gonflement. Symptômes d'irritation de la peau: rougeur, éruption et enflure. Symptômes d'irritation respiratoire: écoulement nasal, mal de gorge, toux, malaise dans la poitrine, souffle court et fonction respiratoire réduite. Symptômes d'irritation gastrointestinale: mal de gorge, nausées, douleur abdominale, vomissement et diarrhée.  
**CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES:** Les problèmes oculaires, cutanés et respiratoires pré-existants peuvent être aggravés suite à l'exposition à ce produit.  
**AUTRES EFFETS SUR LA SANTÉ:** Aucun connu.

**SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

<b>ECOTOXICITÉ:</b> NE	<b>DEGRADABILITÉ:</b> NE	<b>POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:</b> NE
<b>MOBILITÉ DANS LE SOL:</b> NE	<b>AUTRES EFFETS NUISIBLES:</b> NE	

**SECTION 13: ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS:** Déchet dangereux (D001). L'élimination par incinération ou mélange de carburants est recommandée.

**SECTION 14: TRANSPORT**

**PRODUITS DANGEREUX/NON DANGEREUX:** Dangereux.  
**NUMÉRO ONU:** 1993 **CLASSE DE RISQUES:** 3 **GROUPE D'EMBALLAGE:** II  
**APPELLATION RÉGLEMENTAIRE DE L'ONU:** SC Liquide inflammable sans autre spécification (acétone, silane organique)  
**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:** Aucun connu.  
**INFORMATION SUR TRANSPORT EN VRAC:** Sans objet; le produit n'est pas expédié en vrac.  
**PRÉCAUTIONS SPÉCIALES:** Aucune

**SECTION 15: INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION**

**AUTRES RÉGLEMENTATIONS:** Aucune.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**DATE DE LA PRÉPARATION:** 10-02-2017  
**PRÉPARÉ PAR:** Dave Carey

*L'information ci-incluse est basée sur les données dont nous disposons et est considérée comme étant exacte. Cependant, nous ne fournissons aucune garantie, explicite ou implicite, en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats découlant de leur utilisation. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les lésions entraînées par l'utilisation du produit décrit ici.*